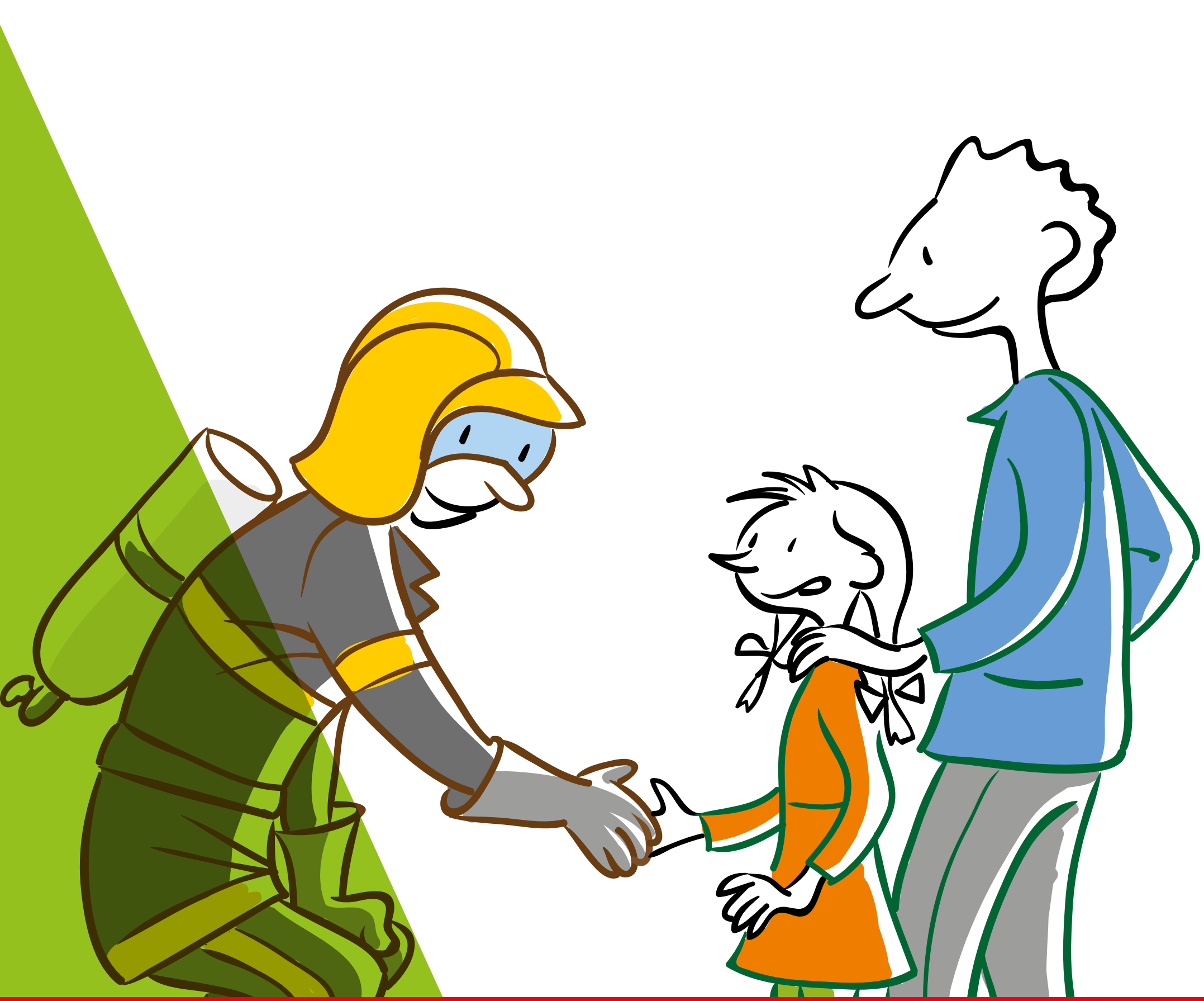

# Prévenir
## les incendies domestiques

Consignes de sécurité et conseils

LOGIREM
GROUPE
HABITAT EN RÉGION

# Prévenir les incendies domestiques

## Que faire pour limiter les risques ?

### Au quotidien

- Je range les allumettes et les briquets **hors de portée des enfants**.
- Je **débranche les appareils électriques** non utilisés.
- Je **laisse les circulations** (couloirs, halls...) **libres** de tout stockage.

### Précautions à prendre

- Je fais **vérifier les installations électriques et de gaz** régulièrement par un technicien.
- Je fais **ramoner ma cheminée** une fois par an.
- Je fais **entretenir régulièrement les appareils de chauffage**.

## Ce qu'il ne faut pas faire ?

- **Je ne surcharge pas** les installations électriques.
- **Je ne stocke pas de produits combustibles** (papier, carton...) près d'une source de chaleur.
- Je ne laisse pas fonctionner un appareil de cuisson **sans surveillance**.

## Pour la sécurité de tous :

- **Je maintiens les portes coupe-feu fermées.**

- **Je ne dégrade pas les colonnes sèches, le système de désenfumage, les extincteurs, les consignes de sécurité, les plans d'évacuation et les blocs d'éclairage.**

Je signale toute dégradation de ces équipements à Logirem.

- **Je n'encombre pas les paliers, les circulations et les gaines techniques.**

- **Je pense à contrôler et entretenir mon détecteur de fumée.**

Si aucun détecteur n'a été installé dans mon logement, je le signale en appelant Logirem+ ou au bureau d'accueil et de gestion de ma résidence.

# Que faire en cas d'incendie ?

**Je ne prends jamais l'ascenseur, je prends les escaliers.**

**J'APPELLE LES POMPIERS :**

1. Je donne l'**adresse exacte de l'incendie**, **mon numéro de téléphone**.

2. **J'indique le motif de l'appel** (incendie, explosion...).

3. **Je précise le lieu de l'incendie** (parking, couloir, logement...).

4. **Je précise s'il y a des victimes** et la gravité de leurs blessures.

5. **Je réponds aux questions des pompiers et je ne raccroche pas** avant qu'ils me le demandent.

6. **Je n'entre jamais dans la fumée**. En présence de fumée, je mets un mouchoir devant mon nez, je me baisse car l'air frais est près du sol.

# Que faire en cas d'incendie ?

**Si l'incendie se déclare chez moi et que je ne peux pas l'éteindre immédiatement :**

- J'évacue les lieux.
- Je ferme la porte de mon appartement.
- Je sors par l'issue la plus proche.

**Si l'incendie est au-dessous de chez moi ou à mon étage :**

- Je reste chez moi.
- Je ferme la porte de mon appartement et je la mouille.
- Je me manifeste à une fenêtre.

**Si l'incendie est au-dessus de chez moi :**

- Je sors par l'issue la plus proche.

# Et après un incendie ?

Signalez-le rapidement à Logirem pour que les actions de remise en service (gaz, électricité, nettoyage...) soient effectuées au plus tôt.
Les démarches à suivre auprès de votre assurance vous seront expliquées.

**Appelez :**

Logirem+
04 86 57 94 94
Prix d'un appel local

- ou rendez-vous au bureau d'accueil et de gestion de votre résidence durant les horaires d'ouverture.

***La sécurité de votre logement c'est vous !***

**Les incendies d'habitation en France :**

- 1 toutes les 2 minutes,
- 250 000 par an,
- 10 000 victimes dont 800 décès,
- 2ème cause de décès chez les enfants,

**Si 7 incendies sur 10 se produisent en journée, on recense 7 décès sur 10 la nuit.**

Février 2021

**Logirem**
111, boulevard National
BP 60204 - 13302 Marseille Cedex 03
**www.logirem.fr**

Logirem+
**04 86 57 94 94**
*Prix d'un appel local*

LOGIREM
GROUPE
HABITAT EN RÉGION

HABITAT
EN RÉGION
GROUPE